

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RECENSEMENT

La campagne de Recensement a démarré le 3 février dernier et se poursuivra jusqu'au 10 mars 2022 sur le territoire de la CIVIS. La participation de tous est essentielle.

A l'exception de la commune de Cilaos, une cinquantaine d'agents sillonneront le territoire afin de vous rencontrer.

**C'est encore plus simple et plus pratique sur internet !**

Des codes d'accès seront remis par les agents recenseurs de la CIVIS pour remplir le formulaire en ligne.

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune. Bien plus qu'une simple collecte de données, le recensement contribue à ajuster et développer l'action publique de proximité en déterminant le budget des communes.

C'est ainsi que sont décidés la construction des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraites, déchèteries, etc.), la préparation des programmes de rénovation des quartiers, le développement des moyens de transports, etc.

**C'est sûr : vos données sont protégées !**

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur :**

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou sur [www.civis.re](http://www.civis.re)

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD